



PUBLICATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

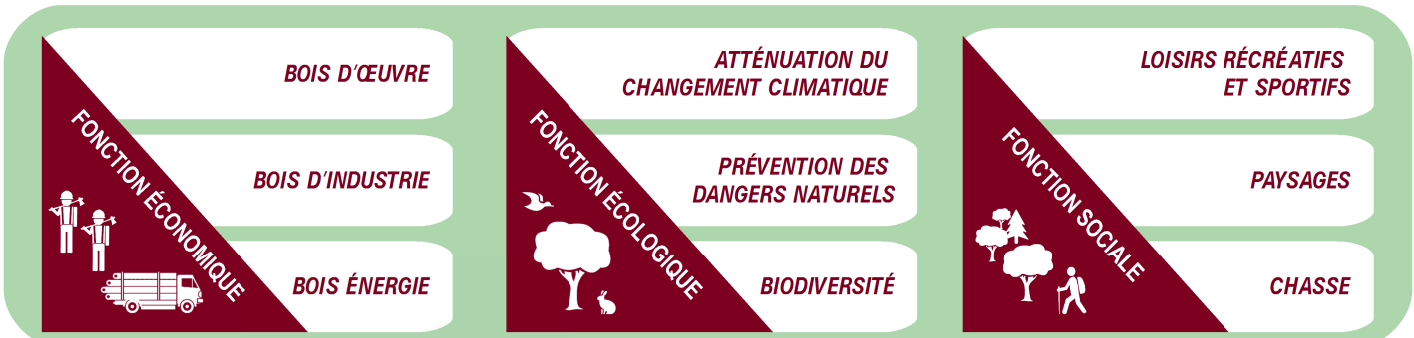


# LA FORÊT DE SAÔNE-ET-LOIRE

## UN ESPACE AUX MULTIPLES ENJEUX

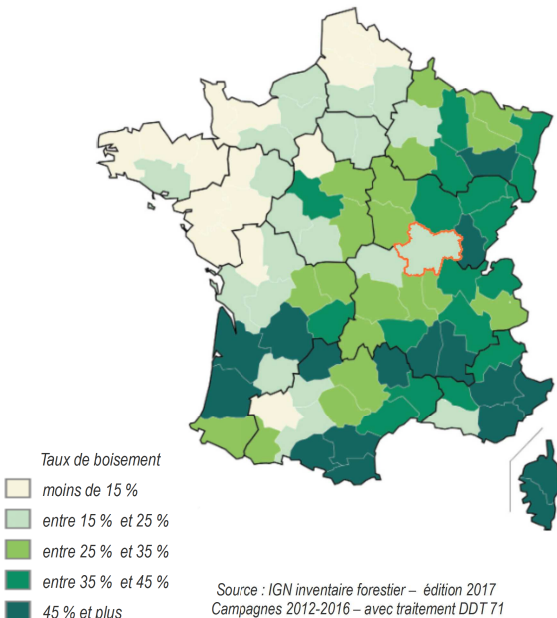
Jun 2018

UN MILIEU ATTRACTIF ET MULTIFONCTIONNEL À PARTAGER

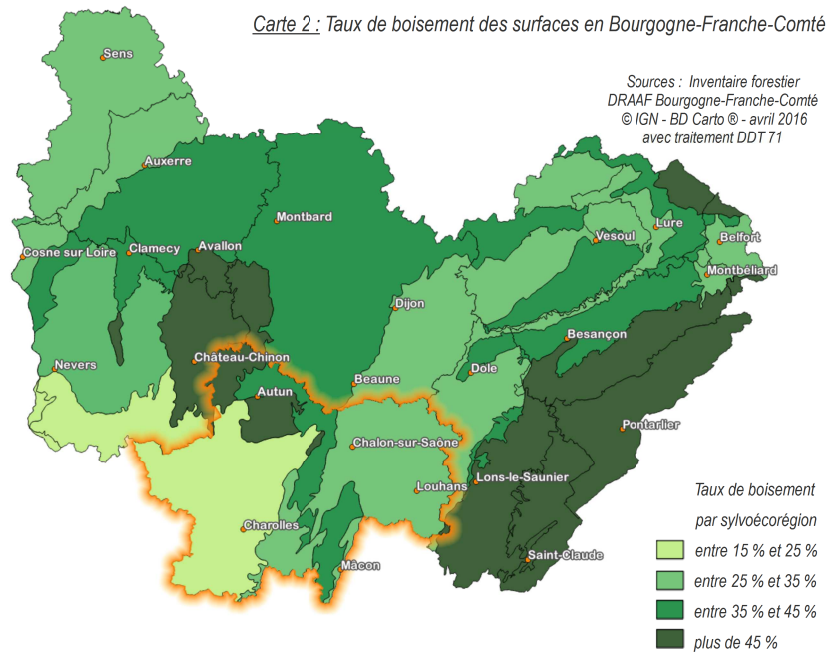


UNE RESSOURCE CROISSANTE DANS UN DÉPARTEMENT AU BOISEMENT MODÉRÉ

Carte 1 : Taux de boisement des surfaces des départements français



Carte 2 : Taux de boisement des surfaces en Bourgogne-Franche-Comté



### LA SURFACE FORESTIÈRE A FORTEMENT PROGRESSÉ AU COURS DES DEUX DERNIERS SIÈCLES

Après avoir été largement exploitée pendant plusieurs siècles, la forêt de Saône-et-Loire a prospéré à partir de la révolution industrielle, qui a conduit à l'utilisation de ressources énergétiques alternatives au bois. Ensuite, le taux de boisement a continué à évoluer au cours des deux derniers siècles, sur les terres agricoles délaissées du fait de l'exode rural. A partir de 1950, des politiques forestières incitatives ont aussi contribué à la reforestation. Estimée à 115 000 ha au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la superficie forestière couvre aujourd'hui 207 000 ha, soit **un quart du territoire départemental**. La forêt couvre ainsi **les surfaces les plus importantes après l'agriculture**.

#### DÉFINITION

La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 m à maturité in situ, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole ou urbaine (source : IGN d'après la FAO, Food and Agriculture Organisation of the United Nations).

## VALORISER LA RESSOURCE FORESTIÈRE

CHIFFRES CLÉS	FRANCE MÉTROPOLITAINE		BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ		SAÔNE-ET-LOIRE	
	Surface (Millions ha)	Taux	Surface (Ha)	Taux	Surface (Ha)	Taux
Superficie forestière	16,9	31 %	1 728 000	36 %	207 000	24 %
Peuplements FEUILLUS	12,8*	76 %*	1 382 000*	80 %*	172 000*	83 %*
Peuplements RÉSINEUX	4,1*	24 %*	346 000*	20 %*	35 000*	17 %*
Propriété forestière publique	4,3	25 %	688 000	40 %	47 000	23 %
Propriété forestière privée	12,6	75 %	1 040 000	60 %	160 000	77 %

Le **taux de boisement** du département (24 %) est plus faible que les moyennes nationale (31 %) et régionale (36 %).

La forêt départementale est composée très majoritairement de **feuillus** (83 %). Les **résineux** représentent 17 % de la surface forestière, soit moins que la moyenne régionale (20 %).

En Saône-et-Loire, la propriété forestière est privée à 77 %, un taux sensiblement supérieur à celui du niveau national.

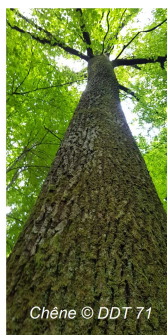
Sources : IGN – Inventaire Forestier 2017 et Kit PRFB © IGN 2016 – Bourgogne-Franche-Comté – Campagnes 2005-2014  
\* Données avec traitement DDT 71

## FEUILLUS : AMÉLIORER LEUR GESTION ET RENOUELER LES PEUPEMENTS

## LES FEUILLUS COUVRENT PLUS DE 80 % DES SURFACES EN FORÊT

Les **peuplements purs de feuillus** (dominés par une seule essence) s'étendent sur environ 77 000 ha : ce sont principalement des bois de chênes, mais également de hêtres, de charmes ou de frênes.

Les **massifs de feuillus mélangés** (au moins deux essences recensées), sur 82 000 ha, sont en grande partie constitués de chênaies mélangées avec des charmes, des hêtres ou des frênes. Le reste est constitué de **peuplements mixtes**, feuillus / résineux. En Saône-et-Loire, le volume total des feuillus sur pied est évalué à 29 millions de m<sup>3</sup>. Les bois feuillus potentiellement destinés au bois d'œuvre représentent un volume estimé à 14,6 millions de m<sup>3</sup>. Il s'agit majoritairement de chênes.



Chêne © DDT 71

## LE CHÊNE, ESSENCE PHARE DES FEUILLUS

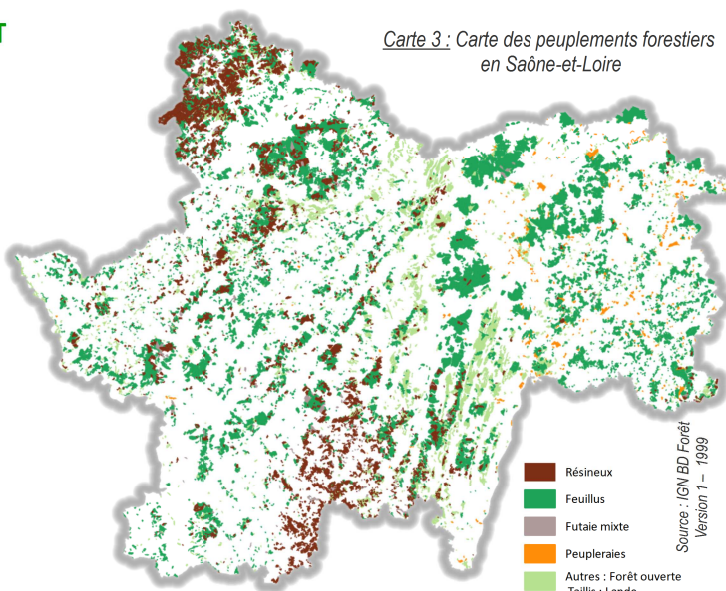
Le **chêne** est considéré comme une essence noble pour le bois d'œuvre. C'est l'arbre qui présente l'essentiel des gros bois et très gros bois. Dans le département, les chênes de qualité sont essentiellement présents dans le Val de Saône et le Val de Loire. Le **chêne sessile** (rouvre) et le **chêne pédonculé** sont les essences les plus représentées, avec un volume sur pied estimé respectivement à 10,2 millions de m<sup>3</sup> et 5,8 millions de m<sup>3</sup>.

## RÉSINEUX : CONFORTER LA PRODUCTION

## PLUS D'UN TIERS DU VOLUME RÉGIONAL DE DOUGLAS PRODUIT EN SAÔNE-ET-LOIRE

En Saône-et-Loire, les résineux sont localisés principalement dans les forêts du Morvan et du Clunisois-Beaujolais, aux sols granitiques et aux reliefs marqués. 24 000 ha de résineux sont conduits en peuplements purs, généralement structurés en futaies.

Le **douglas**, essence dominante des résineux, occupe 19 000 ha en culture pure. Il représente environ 75 % du volume sur pied de l'ensemble des résineux. Le douglas est destiné principalement à la production de bois d'œuvre, notamment pour ses qualités de résistance mécanique et de durabilité naturelle. Plantées massivement dans les années 50 à 70, les plantations de douglas arrivent aujourd'hui à maturité. Les essences résineuses secondaires sont pour l'essentiel le sapin pectiné et l'épicéa commun.



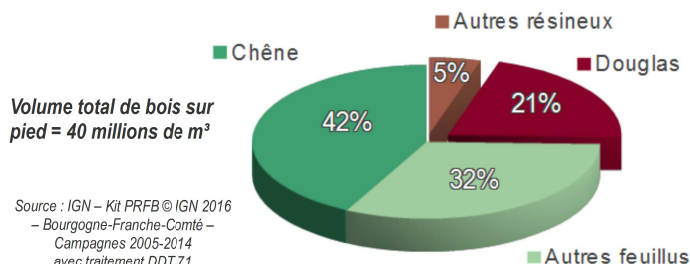
Carte 3 : Carte des peuplements forestiers en Saône-et-Loire

Source : IGN BD Forêt  
Version 1 - 1999

## PREMIER RANG RÉGIONAL POUR LA RÉCOLTE DE PEUPLIERS

Les peupleraies se rencontrent dans les zones humides des vallées de la Seille et de la Saône. Le peuplier bénéficie d'une croissance rapide et son bois est un matériau apprécié dans la filière du déroulage (ex : emballages alimentaires,...).

Fig 1 : Répartition par peuplements et essences principales du volume total de bois sur pied en Saône-et-Loire



Source : IGN – Kit PRFB © IGN 2016 – Bourgogne-Franche-Comté – Campagnes 2005-2014 avec traitement DDT 71

## DÉFINITIONS

**Bois sur pied [IGN]** : « bois fort tige sur écorce ». Il englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une découpe de 7 cm de diamètre (circonférence à 1,30 m et hauteur totale). L'IGN qualifie le bois sur pied selon 3 catégories de qualité, ne présument pas de son usage réel. Le « bois d'œuvre » correspond à la somme des bois de qualités 1 et 2 (la qualité 3 est utilisée en industrie ou chauffage).

**Bois rond [INSEE]** : tout bois abattu et façonné, avant la première transformation industrielle : grume (tronc coupé, ébranché et revêtu de son écorce), bille, rondin ou bûche.



## PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE

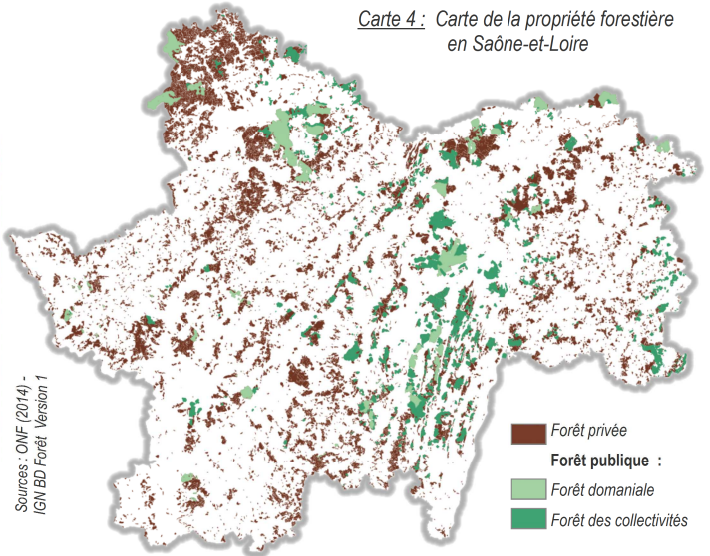
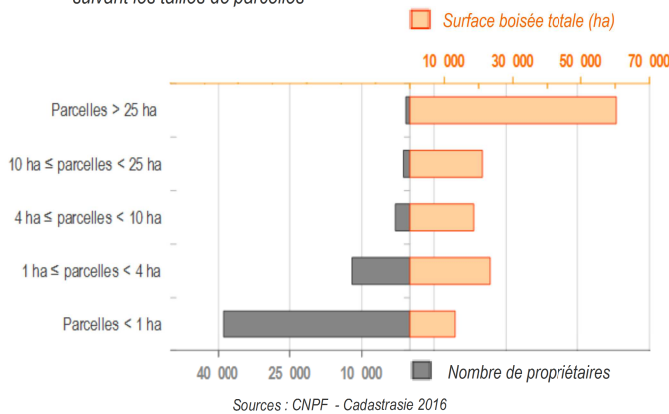
### UNE FORÊT À DOMINANTE PRIVÉE ET MORCELÉE

En Saône-et-Loire, la propriété forestière est aux 3/4 privée. La surface totale de **forêt privée** avoisine les 160 000 ha, appartenant à plus de 56 000 propriétaires différents. Moins de 1 000 propriétaires détiennent à eux seuls plus d'un tiers des surfaces. A l'inverse, 51 000 petits propriétaires en possèdent moins d'un quart. Ce morcellement de la propriété forestière constitue une contrainte importante pour une gestion coordonnée et d'ensemble des massifs forestiers.

La **forêt publique** s'étend sur 47 000 ha répartis entre les forêts domaniales (propriété de l'État), communales et celles détenues par des établissements publics et assimilés.

La forêt publique dépend d'une réglementation spécifique : le régime forestier, dont la mise en œuvre est confiée à l'**Office National des Forêts (ONF)**.

Fig. 2 : Répartition des propriétaires privés suivant les tailles de parcelles



### PLUS DE LA MOITIÉ DE LA FORÊT EST COUVERTE PAR DES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE (DGD)

La gestion durable des forêts garantit leur **diversité biologique**, leur **productivité**, leur **capacité de régénération**, leur **vitalité** et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales.

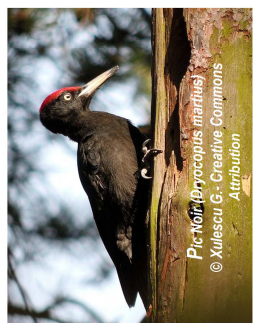
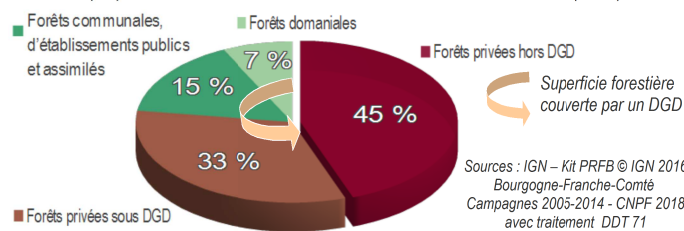
Le Code Forestier prévoit 3 types de documents de gestion durable en forêt privée :

- le **plan simple de gestion (PSG)**, obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha et volontaire pour celles de plus de 10 ha.
- le **règlement type de gestion (RTG)**, pour les forêts non soumises à PSG, à destination des propriétaires qui confient la gestion à une coopérative ou un expert forestier.
- le **code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)**, outil de gestion simplifié à destination des propriétaires de petites surfaces.

La forêt publique est régie par l'« **aménagement forestier** », document de gestion durable établi et mis en œuvre par l'ONF.

En Saône-et-Loire, 55 % de la superficie totale en forêt est couverte par des documents de gestion durable.

Fig. 3 : Répartition forêt publique / forêt privée et proportions des surfaces sous Document de Gestion Durable (DGD)



Le Pic Noir est une espèce patrimoniale des milieux forestiers, présente en Saône-et-Loire.

Il favorise la biodiversité dans l'écosystème forestier en creusant, généralement dans de vieux arbres (hêtres, sapins,...), des cavités pouvant être réutilisées par d'autres espèces animales.

### LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EST ACCOMPAGNÉE PAR UN RÉSEAU D'ACTEURS



#### DÉFINITIONS

**Bois d'œuvre** : grume ou bille de bois de qualité et de dimension suffisante pour être sciée, tranchée ou déroulée. Après transformation, ce bois sert en menuiserie, charpente, caisserie, ameublement,...

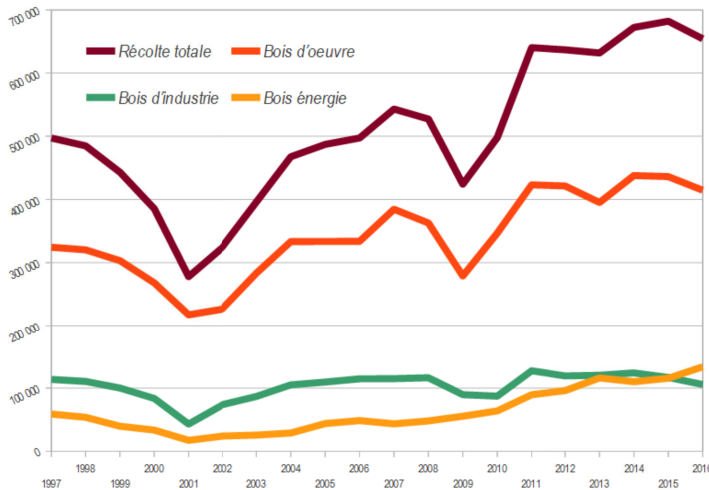
**Bois d'industrie** : bois de petite dimension, destiné à être décheté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou panneaux de particules.

**Bois énergie** : nom donné à toutes les applications combustibles. Il se présente essentiellement sous ces formes : bois bûche, granulés bois, plaquettes, sciures, copeaux.

## ACCROÎTRE LA MOBILISATION DU BOIS, DE MANIÈRE DURABLE, UN ENJEU MAJEUR POUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

### UNE RÉCOLTE MAJORITAIREMENT DESTINÉE AU BOIS D'ŒUVRE

Fig.4 : Evolution et répartition de la récolte départementale selon les branches de production (volume m<sup>3</sup> bois rond)



Source : AGRESTE Bourgogne-Franche-Comté – Données récoltes 1997-2016

### LA COLLECTE DE BOIS PEUT ENCORE ÊTRE DÉVELOPPÉE

Le volume de bois sur pied du département (feuillus et résineux) est estimé à environ 40 millions de m<sup>3</sup>. La forêt produit naturellement chaque année près d'1,8 millions de m<sup>3</sup> de bois, dont seulement le tiers est récolté. Ce niveau de collecte est considéré comme modeste et une augmentation du volume de prélèvement est envisageable.

En 2016, la récolte totale de bois en Saône-et-Loire est estimée à 650 000 m<sup>3</sup> (bois rond).

Près des 2/3 de cette récolte (410 000 m<sup>3</sup>) sont destinés au bois d'œuvre, qui correspond aux utilisations « nobles » du bois : construction, charpente, menuiserie, ameublement... Ce bois d'œuvre est issu à 70 % de résineux (290 000 m<sup>3</sup>). Ce fort taux est lié au cycle d'exploitation court des résineux (moitié moins long que celui des feuillus).

Le bois d'industrie, dissous ou déchiqueté, est utilisé pour la fabrication de panneaux de particules ou fibres et de pâte à papier. Avec une récolte de 105 000 m<sup>3</sup> en 2016, le bois d'industrie représente 16 % de la récolte.

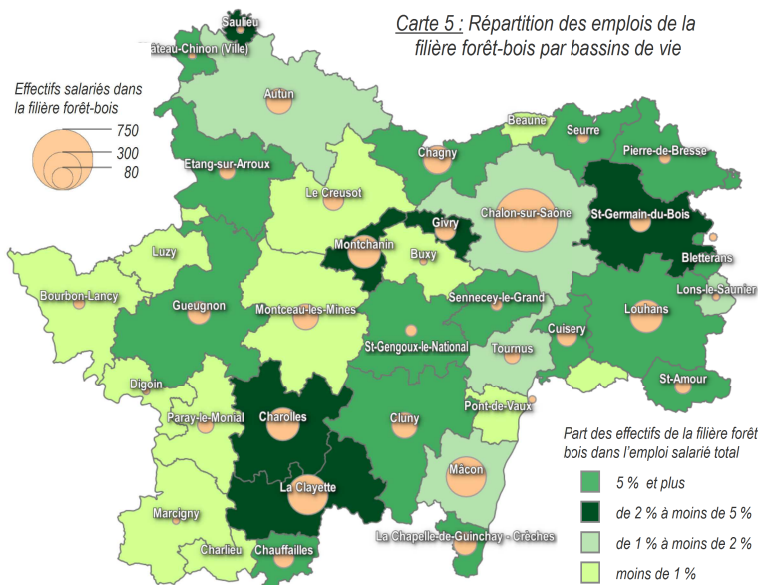
Le bois énergie représente environ 20 % de la récolte départementale (135 000 m<sup>3</sup> en 2016). Il est généralement utilisé sous forme de bois bûche, plaquettes, granulés, copeaux, sciures.



Filière bois durable - scierie en Bourgogne-Franche-Comté ©Xavier Remington/Min. agr.fr

### SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DE LA SAÔNE-ET-LOIRE, DEUXIÈME DÉPARTEMENT EMPLOYEUR DE LA FILIÈRE EN RÉGION

Avec un peu plus de 700 établissements sur l'ensemble du territoire, employant près de 3 250 salariés, le département se situe au 2ème rang des employeurs de la filière forêt-bois en Bourgogne Franche-Comté.



Carte 5 : Répartition des emplois de la filière forêt-bois par bassins de vie

Environ 55 % des effectifs concernent la 1ère transformation (sciage et travail du bois), ainsi que la construction.

La fabrication de meubles et l'industrie du papier/carton représentent respectivement 18 % et 15 % des effectifs salariés.

La sylviculture et l'exploitation forestière (7 % des effectifs), est pourvoyeuse d'emplois non délocalisables.

Les autres emplois (5 % des effectifs) sont liés à la fabrication d'objets divers en bois, à l'équipement pour la transformation du bois, au commerce et au transport et enfin à l'accompagnement de la filière.

Si la forêt est moins présente en surface que dans d'autres départements, la filière bois est à la pointe par le nombre d'entreprises, d'emplois et par la qualité et l'innovation des produits. Au vu des potentialités de prélèvements de bois supplémentaires et des besoins d'approvisionnement de la filière, il apparaît essentiel de mobiliser davantage la ressource bois locale.

Source : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté - INSEE - CLAP 2014 - avec traitement DDT 71





# LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN SAÔNE-ET-LOIRE

Juin 2018

La forêt porte des enjeux environnementaux et sociaux.  
Elle constitue aussi une ressource économique très importante, renouvelable et durable.

## DE MULTIPLES ATOUTS POUR FAIRE FACE AUX CONTRAINTES

### UNE FILIÈRE FAVORABLE À L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE LOCALE

La Saône-et-Loire compte environ 250 établissements de sylviculture et d'exploitation forestière. Les entreprises de première transformation (sciage et premier travail du bois), environ 90 établissements, sont généralement implantées en milieu rural. Les activités de seconde transformation (350 structures) se situent le plus souvent à proximité des centres urbains ou des axes de communication.

Le volume scié en Saône-et-Loire (150 000 m<sup>3</sup> par an en moyenne pour la période 2007-2016) représente près de 12 % du volume régional.

### SAVOIR-FAIRE LOCAL ET STRUCTURES DE FORMATIONS, DES ATOUTS SUR LESQUELS S'APPUYER

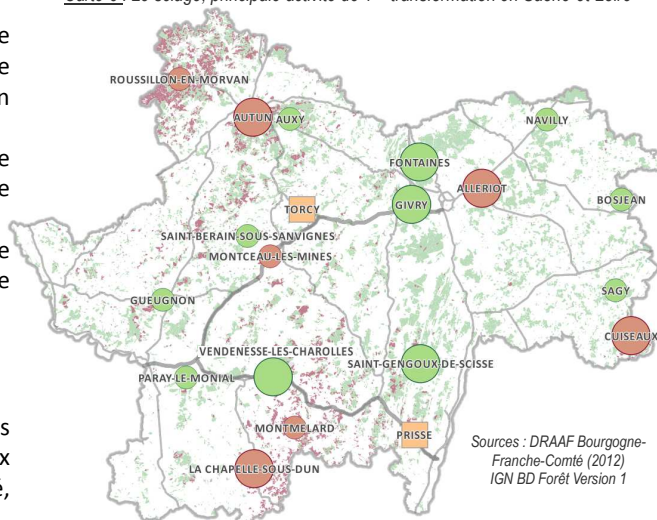
La Saône-et-Loire bénéficie de l'implantation d'établissements reconnus de la filière bois, d'envergure importante (> 50 salariés), aux activités variées : sciage et rabotage, fabrication de carton ondulé, meubles de bureau, construction bois, placage et panneaux de bois... Sept établissements d'enseignement dispensent des formations dans le domaine de la forêt et du bois (métiers de la forêt et de la seconde transformation), allant du CAP au BTS, dont le lycée de Velet à Étang-sur-Arroux.

Dans le secteur de la recherche et de l'innovation, l'École nationale supérieure d'arts et métiers à Cluny (ENSAM Cluny) porte un projet lié à la valorisation technique et économique des gros bois de Douglas. Les travaux de recherche en cours s'intéressent notamment à de nouveaux procédés de déroulage adaptés aux gros bois.

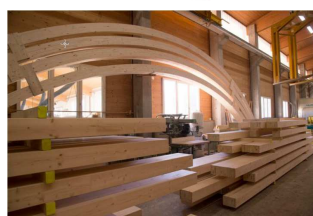
### DES DÉFIS À RELEVÉ POUR DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

- **Faciliter l'exploitabilité des bois** : parmi les 40 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied total, près de 8 millions, soit **20 %**, sont considérés en classe d'exploitabilité difficile ; notamment en raison de distances de débardage supérieures à 500 mètres. Ces contraintes peuvent être minimisées en améliorant la desserte forestière et la voirie de liaison avec le réseau routier départemental.
- **Promouvoir les regroupements des propriétaires forestiers, privés/publics** : la structure morcelée de la propriété forestière privée constitue un obstacle à la mobilisation du bois, dans un objectif de gestion coordonnée. Les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF) représentent à ce titre un mode de gestion collective intéressant.
- **Renforcer les capacités de résilience des écosystèmes forestiers face au changement climatique et en atténuer ses effets** : Le changement climatique risque d'impacter fortement les peuplements forestiers, soumis à de potentielles variations de températures, de pluviométrie, ainsi qu'à des épisodes de sécheresse ou d'accidents climatiques. L'innovation en matière de gestion sylvicole devra contribuer à amortir ces effets, notamment par l'adaptation des essences.
- **Préserver la valeur environnementale des forêts** : afin de maintenir l'importante diversité biologique de la forêt, sa multifonctionnalité et sa capacité de régénération, la gestion forestière doit prévoir des pratiques adaptées : diversifier les peuplements au sein d'un même massif forestier, augmenter la proportion d'arbres sénescents et de bois mort dans les forêts, préserver les lisières forestières... La contractualisation pourra constituer un outil précieux pour améliorer la valeur environnementale des peuplements.

Carte 6 : Le sciage, principale activité de 1<sup>ère</sup> transformation en Saône-et-Loire



Sources : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté (2012)  
IGN BD Forêt Version 1



Filière bois durable : fabrication lamellé-collé en Bourgogne-Franche-Comté  
Crédit photo : Xavier Remongin/Min.agri.fr

Activités des entreprises traitant plus de 4 000 m<sup>3</sup> de grumes

- Sciage industriel-feuilleux majoritaire
- Sciage industriel-résineux majoritaire
- Sciage-feuilleux majoritaire
- Sciage-résineux majoritaire
- 1<sup>ère</sup> transformation industrielle (hors sciage)



Un franchissement\* facile à réaliser pour préserver la qualité des cours d'eau en forêt  
Crédit photo : Parc naturel régional du Morvan - CRPF Bourgogne

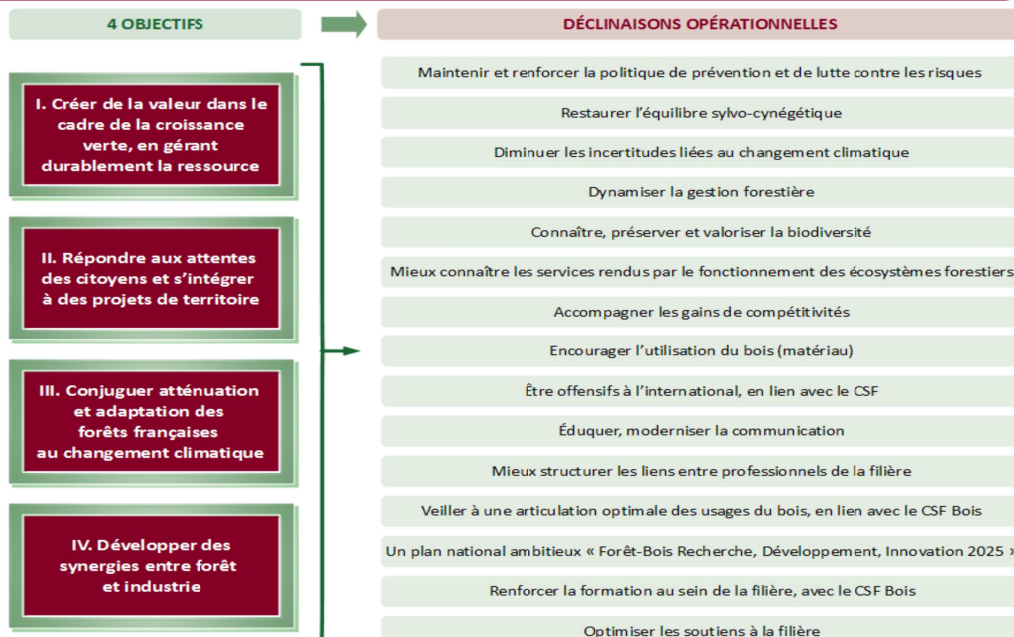
\* (rondins de bois + kit de tuyaux en polyéthylène haute densité)

## UNE POLITIQUE FORESTIÈRE QUI CONCOURT AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

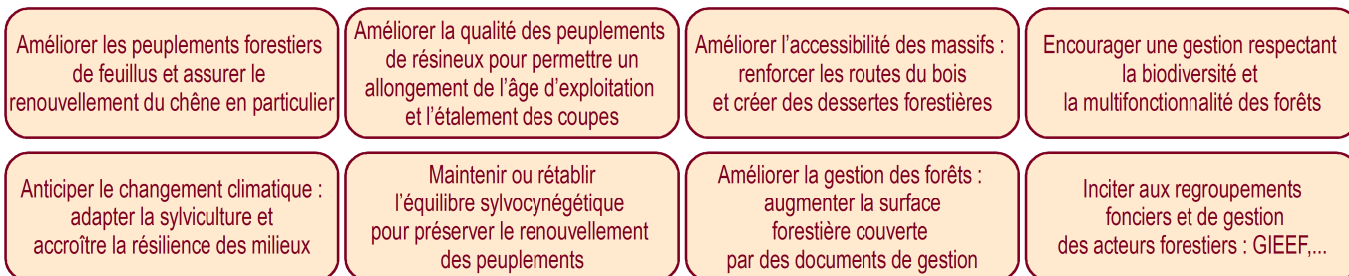
### UN CONTRAT RÉGIONAL 2018-2028 POUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, ISSU DU PROGRAMME NATIONAL

La filière forêt-bois est identifiée au niveau national comme une filière d'avenir. Pour l'accompagner, un **programme national de la forêt et du bois (PNFB)** a été élaboré, fixant objectifs et plan d'actions pour la période 2016-2026. Il doit être décliné au sein de chaque région pour en adapter les orientations.

*Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026 comporte 4 objectifs et un plan d'actions*



En Bourgogne Franche-Comté, l'État, la Région et l'interprofession FIBOIS, via un travail collectif, ont fait le choix d'un **document stratégique unique**, couvrant les champs du contrat stratégique de filière et du PNFB : le contrat forêt-bois régional. Afin d'assurer les conditions nécessaires à la création de valeur ajoutée dans la filière bois locale et sécuriser son approvisionnement, le contrat régional identifie les enjeux suivants pour la filière amont, en Saône-et-Loire :



### DES OUTILS PERMETTENT DE VALORISER UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

- Des **labels de certification de la filière bois**. Deux d'entre eux constituent une référence pour les professionnels : le label européen PEFC (Pan European Forest Certification) et le label international FSC (Forest Stewardship Council). En Bourgogne-Franche-Comté, la part certifiée atteint 48 % de la récolte totale régionale, plaçant la région au 4ème rang national.
- Des **stratégies locales de développement forestier** : ces approches sont essentielles pour créer des dynamiques locales autour de la gestion forestière, développer les circuits-courts, accompagner des projets collectifs et travailler sur le caractère multifonctionnel des forêts (Charte forestière du Morvan, Charte forestière du Clunisois...).

### UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE : LA DDT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le service environnement assure les missions d'accompagnement et de contrôle de la gestion forestière.



Contact : [ddt-env@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-env@saone-et-loire.gouv.fr)



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
 Mission Connaissance des Territoires et Prospective et Service Environnement  
 37 boulevard Henri Dunant - CS 80140 - 71040 MACON Cedex  
 Tél : 03.85.21.28.00 / Fax : 03.85.38.01.55  
 Mèl : [ddt@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt@saone-et-loire.gouv.fr) / Internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>